



Compte-rendu de la réunion du 4 juin à la DRFIP Nord

Une réunion visant à faire le point sur la reprise de l'activité à la DRFIP Nord s'est tenue le jeudi 4 juin 2020 à 10h.

Mouvement de mutations des contrôleurs:

Suite au mouvement de mutation des contrôleurs, on dénombre seulement **3 arrivées** à la DRFIP Nord!!!

A ce jour, 13 postes de contrôleurs sont vacants.

Ce calcul tient compte des départs à la retraite jusqu'en mars 2021.

Les lauréats du concours de contrôleur interne normal et externe (scolarité 2019-2020) ont eu connaissance de leur poste d'affectation au 1er septembre 2020 dès septembre 2019, ce qui a modifié les règles d'affectation à l'ancienneté.

ASA:

Les personnes fragiles restent en ASA.

Les agents vivant avec une «personne fragile» sont laissés en ASA jusqu'à nouvel ordre car, d'après la DRFIP, la position de la DG n'est pas claire.

En ce qui concerne la garde des enfants, la DRFIP va clarifier sa position pour le lundi 8 juin 2020.

Néanmoins, le ministre DUSSOPT a indiqué ces derniers jours que si la crèche ou l'école était fermée, le parent devait rester en ASA.

Journée banalisée:

Le dispositif est toujours en cours.

Congés «covid 19»:

La journée de télétravail sera considérée comme du présentiel.

Deux périodes distinctes seront prises en compte:

- du 16 mars au 16 avril
- du 17 avril au 31 mai

Concernant la première période, le service RH a presque terminé le décompte.

Prime «covid 19»:

Elle sera versée sur la paye de juillet.

30% des effectifs pourront y prétendre, soit 848 agents (télétravail ou présentiel) au maximum.

Le montant de la prime sera de 1000€ pour 30%, soit au maximum 254 agents, et de 330€ pour 70%, soit au maximum 594 agents.

Les chefs de service feront remonter les listes des bénéficiaires à la DRFIP.

Les chefs de service pourront également prétendre à cette prime. La sélection sera effectuée par la DRFIP.

Certains collègues pourront à la fois prétendre à la prime «covid 19» et se voir subtiliser des congés car ils ont été en ASA...

Report congés 2019:

Les congés 2019 reportés sur 2020 doivent être placés sur le CET.

Les agents ne possédant pas de CET pourront en créer un.

Vendredi 22 mai 2020:

La journée n'est pas prise en compte dans les jours de congés posés avant le 31 mai 2020 et pouvant être déduits des jours subtilisés par la DGFIP.

Campagne IR:

Le nombre de déclarations «papier» est inférieur de 30% par rapport à l'année dernière.

Il faudra attendre début juillet pour avoir les chiffres du dépôt des déclarations avec la 2ème émission.

L'UNSA, toujours attachée aux valeurs du service public, pense aux contribuables qui avaient l'habitude de venir chaque année dans leur CDFIP afin de se faire aider à remplir leur déclaration.

Cette année, les victimes de la fracture numérique auront eu bien du mal à être accompagnées malgré la mobilisation des agents car la DGFIP ne leur en a pas donné les moyens.

L'UNSA regrette la décision de nos ministres qui ont refusé de repousser la campagne IR.

En cas de problème en rapport avec la sécurité sanitaire, les agents peuvent se rapprocher de l'UNSA et/ou utiliser le registre dématérialisé du CHSCT.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez "ok unsa infos" par mail

Contact : unsa.drif59@dgfip.finances.gouv.fr

Nouveau blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>

Site national : <http://www.unsadgfip.fr/>



NORD

